

Retour indispensable avant le 19/10/2009

Promotions des Professeurs des écoles

(la CAPD de promotion des Instituteurs aura lieu en janvier 2010)

Si vous êtes promouvable cette année scolaire (**du 01/09/2009 au 31/08/2010**) cette fiche est à retourner au SNUipp - BP 4583 - 69244 LYON Cedex 04

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

◆ **NOM** PRENOM Né(e)

ECHELON depuis le (important pour la vérification)

HORS CLASSE oui non

◆ **ANCIENNETE GENERALE DES SERVICES au 31/08/2009** ans mois jours =

◆ **NOTES**

1) Depuis le 01/09/06 : Date Note Moyenne x 2 =

Date Note x 2 =

2) En cas de non inspection depuis le 01/09/06 (pas de majoration si la note ≥ 19)

Note entre le 01/09/2004 et le 31/08/06 - date : (..... + 0,50 point) x 2 =

Note avant le 01/09/2004 - date : (..... + 1 point) x 2 =

TOTAL =

PROMOUVABLE AU échelon

(cf. tableau)

- GRAND-CHOIX le

- CHOIX le

- ANCIENNETE le

Vous pouvez retrouver tous ces éléments sur I-Prof <https://bv.ac-lyon.fr/iprof/ServletIprof>

<p>L'Administration a retenu dans son document :</p> <p>A =</p> <p>N x 2 =</p> <p>MAJ x 2 =</p> <p>TOTAL =</p>	<p style="text-align: right;">RESERVE AUX ELUS DU PERSONNEL</p> <p><input type="checkbox"/> VOUS ETES PROMU(E)</p> <p>AU ECHELON à compter du</p> <p>au <input type="checkbox"/> GRAND-CHOIX <input type="checkbox"/> CHOIX <input type="checkbox"/> ANCIENNETE</p> <p><input type="checkbox"/> VOUS N'ETES PAS PROMU(E)</p> <p>Barème du dernier promu :</p>
---	--

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Echelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
du 1 au 2			3 mois
du 2 au 3			9 mois
du 3 au 4			1 an
du 4 au 5	2 ans		2 ans 6 mois
du 5 au 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 6 au 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 8 au 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 9 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
du 10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Hors-classe	
Echelon	Durée
du 1 au 2	2 ans 6 mois
du 2 au 3	2 ans 6 mois
du 3 au 4	2 ans 6 mois
du 4 au 5	2 ans 6 mois
du 5 au 6	3 ans
du 6 au 7	3 ans

BAREME = A + 2 (N + MAJ)

N = NOTE ou moyenne des notes obtenues depuis **3 ans** entre le 01/09/06 et le 31/08/2009

MAJ = majoration de note si la dernière note d'inspection date de

- plus de 3 ans = 0,50 point
- plus de 5 ans = 1 point

Remarque : La majoration est appliquée en cas d'absence de note dans les délais, sous réserve du plafonnement à 19 (note + correctif).

A = ANCIENNETE GENERALE DES SERVICES au 31/08/2009

L'ancienneté est calculée au jour près :

1 an = 1pt 1 mois = 1/12 pt 1 jour = 1/360 pt

Exemple : Ancienneté au 31/08/2009 :

$$16 \text{ a } 10 \text{ m } 5 \text{ j} = 16 + 0,833 + 0,014 = 16,847$$

Pour les collègues travaillant à temps partiel, le temps de travail à temps partiel est compté, pour les promotions, comme un temps complet.

REMARQUES :

- Les collègues en CLD peuvent être promus.
- Les collègues en congé parental reprenant en cours d'année (et à condition qu'ils aient demandé, avant la CAPD, leur réintégration) peuvent également être promus.